



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2022

Présents : Fabienne CHARMETANT, Bérénice MACRI FALCONNET, Wilfried RODEMET, Eric TEYSSIER, Jean-Claude BALMON, Wanda CANALE, Jérôme DELANNE, Salem BENNACER, Christelle LANDEAU, Olivier LEVEQUE, Frédérique SEVE, Liliane DELOY, Michael FAVIER.

Excusés : Daniel JANIN, Marcelle MOREL.

Pouvoirs : Géraldine LANDES pouvoir à Eric TEYSSIER, Corinne SCHAEFFER pouvoir à Fabienne CHARMETANT.

Absents : Céline SAVOYE, Yves THOME.

Mme Bérénice MACRI FALCONNET est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2022 :
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour Mme Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au constat d'une fenêtre cassée dans la salle de « repositte des petits » de l'école, il a été demandé un devis pour son changement ainsi que celui des autres fenêtres et de la porte de service de cette salle étant donné leur état de vieillissement et leur manque d'isolation.

- Un devis de 7 696.04€ TTC a été transmis par l'entreprise Confort de l'Habitat de Château-Gaillard pour le changement de ces 3 fenêtres, y compris les volets roulants électriques et de la porte de service. Ce montant pourra être pris sur des crédits ouverts au budget 2022.

Le Conseil Municipal valide le devis.

ORDRE DU JOUR

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Le 29 mai 2022 M. Gilles MAJORCZYK, 1^{er} Adjoint, a transmis sa démission acceptée par Mme la Sous-Préfète le 22 juin dernier.

Monsieur Michael FAVIER est donc installé en tant que Conseiller Municipal.

2. Election d'Adjoints au Maire

Suite aux démissions de M. Gilles MAJORCZYK et de Mme Wanda CANALE respectivement de leurs postes de 1^{er} et 4^{ème} Adjoints au Maire, acceptées par Mme la Sous-Préfète, Mme le Maire propose de procéder à leur remplacement par l'élection de nouveaux adjoints au Maire.

Nous rappelons également que Mme Wanda CANALE reste conseillère municipale.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur la vacance des postes des 1^{er} et 4^{ème} Adjoints,
- sur la désignation des nouveaux adjoints, ceux-ci prenant le rang identique à celui qu'occupait précédemment le poste devenu vacant,
- sur l'élection des 1^{er} et 4^{ème} Adjoints au Maire au scrutin de liste à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés :

Adopté à l'unanimité

Mme le Maire précise que l'alternance homme-femme dans l'ordre de précession des adjoints doit être maintenu et propose donc d'élire à nouveau 2 adjoints en votant pour une liste d'un homme pour le poste de 1^{er} adjoint et d'une femme pour le poste de 4^{ème} adjoint.

Le vote se déroule conformément à la loi, à bulletin secret.

Mme Wanda CANALE et M. Olivier LEVEQUE sont désignés assesseurs.

Mme Bérénice MACRI FALCONNET a été désignée comme secrétaire.

Après avoir sollicité les membres du Conseil Municipal pour se porter candidats, Mme le Maire indique la liste candidate aux fonctions de 1^{er} et 4^{ème} Adjoints au Maire :

- Liste : RODEMET/SEVE composée de M. Wilfried RODEMET et de Mme Frédérique SEVE.

Dépouillement :

- Liste RODEMET/ SEVE **15 voix**

Blanc : 0

Nuls : 0

La liste RODEMET/SEVE ayant obtenu la majorité absolue, sont donc proclamés M. Wilfried RODEMET 1^{er} Adjoint et Mme Frédérique SEVE 4^{ème} Adjointe.

3. Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à vacance de poste

Suite à l'élection de M. Wilfried RODEMET au poste de 1^{er} Adjoint au Maire, Mme le Maire constate la vacance du poste de 3^{ème} Adjoint au Maire.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints au Maire conformément à la délibération du 25 mai 2020,
- de procéder à l'élection du 3^{ème} Adjoint au Maire, celui-ci prenant le rang qu'occupait précédemment le poste devenu vacant.

Adopté à l'unanimité

Mme Le Maire propose donc de procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Monsieur Eric TEYSSIER se déclare candidat.

Le scrutin se déroule dans les mêmes conditions que précédemment.

Dépouillement :

Vote blanc : 1

Eric TEYSSIER : 14 voix

M. Eric TEYSSIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint.

4. Modification du tableau des emplois communaux

Il est proposé de pérenniser deux postes d'adjoints techniques non permanents en poste d'adjoints techniques permanents affectés à la cantine et à l'entretien des locaux à compter du 1^{er} septembre 2022. Le revenu des agents sera lissé sur 12 mois.

La durée hebdomadaire des postes est fixée à 7h47 (annualisée) et ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques.

Adopté à l'unanimité

5. Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire

M. RODEMET expose que le renouvellement du marché de confection des repas pour la cantine scolaire arrive au terme des 3 ans, un nouvel appel d'offre avait été lancé avec une date limite de dépôt des offres fixée au 20 juin 2022.

2 réponses ont été reçues, examinées et analysées suivant les critères de jugement des offres mentionnés au règlement de consultation.

Classement des offres :

L'offre de Bourg Traiteur obtient un score de 91/100, avec un prix du repas enfant à 2.55€ TTC,

L'offre de RPC obtient un score de 79/100 avec un prix du repas enfant à 2.65€ TTC.

Pour rappel, dans le marché précédent, le prix du repas enfant était de 2.53€ TTC.

Mme CANALE demande quelles sont les références de Bourg Traiteur. M. RODEMET répond que des communes ont été ou sont en marché avec Bourg Traiteur et que leur retour est positif sur leur prestation.

M. DELANNE propose que soit ajouté, lors du prochain renouvellement de marché une clause sur la continuité de service.

Adopté à l'unanimité

6. Convention avec la CCRAPC pour l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme

Bien que la compétence d'urbanisme ne soit pas déléguée à la Communauté de Communes, leur service urbanisme reçoit et examine, sur sollicitation des communes membres.

Compte-tenu de l'augmentation des dossiers soumis à l'expertise du service urbanisme de la Communauté de Communes, une personne supplémentaire doit être recrutée.

Afin que cette augmentation de charges soit répartie efficacement entre les communes, il est proposé de facturer aux communes un forfait à l'acte qui aura été instruit par le service urbanisme communautaire.

A titre d'information, Mme Le Maire informe que le coût pour la Commune en 2021 aurait été de 5 213€ selon nos dossiers transmis aux services d'urbanisme de la Communauté de Communes pour l'année concernée.

M. DELANNE, membre de la Commission urbanisme, demande que les dossiers transmis à la Communauté de Communes fassent l'objet de l'accord de Mme Le Maire ou de la Commission au préalable.

M. FAVIER demande qu'il soit précisé dans la convention si le coût d'un permis de construire avec démolition ne constitue qu'un seul acte.

Adopté à l'unanimité

7. Garantie d'emprunt SEMCODA : réaménagement d'un prêt CDC

La SEMCODA a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations (CD) pour le réaménagement par de nouvelles caractéristiques financière d'un prêt initialement garanti par la Commune de Priay.

Ce réaménagement augmentera la durée de remboursement de 3 années supplémentaires.

Adopté à l'unanimité

8. Subvention exceptionnelle « Les Cœurs de Lyon »

La Commune a été sollicitée pour octroyer une subvention exceptionnelle à l'association des Cœurs de Lyon.

Le Trailwalker Oxfam est un défi sportif et solidaire organisé chaque année par Oxfam France. Il consiste à marcher 100 kilomètres, par équipe de 4, sans relais, en moins de 30 heures. En amont de l'événement, chaque équipe s'engage à collecter un minimum de 1 500 € pour contribuer aux actions de l'association visant à lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Trois priaysiennes participeront cet évènement les 8 et 9 octobre 2022.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 €.

Mme DELOY précise que le montant est correct par rapport aux subventions régulières accordées aux associations.

Mme MACRI FALCONNET rappelle également que les 3 membres sont aussi des citoyennes priaysiennes qui sont ou ont été très impliquées dans la vie communale.

Mme CHARMETANT rappelle que les associations qui n'ont pas reçu de subventions sont aidées par le biais d'avantages en nature (via le prêt de locaux par exemple).

Accordé à l'unanimité

9. Décision modificative n°1/2022-Budget principal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette décision modificative consiste pour une part à ajuster les crédits prévus au budget primitif en section d'investissement pour le dépôt de garantie du local Grande Rue de la Côtière qui ne sera pas restitué (compte 165), les raccordements électriques pour l'aménagement du système de vidéoprotection (compte 21568), l'avance forfaitaire sur marché de vidéoprotection (compte 238) l'achat d'un lave-linge (compte 2188) , le changement de fenêtres et d'une porte de service à l'école (compte 21312) ainsi que les écritures d'ordre budgétaire pour l'avance forfaitaire du marché de vidéoprotection en ouvrant des crédits au chapitre globalisé d'ordre 041 (opérations patrimoniales), et d'autre part en section de fonctionnement d'ouvrir les crédits pour les autres charges exceptionnelles (compte 678).

Le projet de décision modificative est le suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
165 Dépôts et cautionnements reçus		650.00 €		
TOTAL 16 Emprunts et dettes assimilées		650.00 €		
20422 Bâtiments et installations (subv.équip.)	8 000.00 €			
TOTAL 204 Subventions d'équipement versées	8 000.00 €			
2128 Autres agencements et aménagements	13 250.00 €			
21312 Bâtiments scolaires		8 000.00 €		
21568 Autre matériel et outillage (vidéoprotec.)		5 400.00 €		
2188 Autres immobilisations corporelles		650.00 €		
TOTAL 21 Immobilisations corporelles	13 250.00 €	14 050.00 €		
238 Avance versée		7 200.00 €		
TOTAL 23 Immobilisations en cours		7 200.00 €		
21568/041 Autre matériel		7 200.00 €		
TOTAL 041 Opérations patrimoniales		7 200.00 €		
TOTAL DEPENSES	21 250.00 €	29 100.00 €		
165 Dépôts et cautionnements reçus				650.00 €
TOTAL 16 Emprunts et dettes assimilées				650.00 €
238/041 Avance versée				7 200.00 €
Total 041 Opérations patrimoniales				7 200.00 €
TOTAL RECETTES				7 850.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	21 250.00 €	29 100.00 €		7 850.00 €
FONCTIONNEMENT				
678 Autres charges exceptionnelles		1 000.00 €		
TOTAL 67 Charges exceptionnelles		1 000.00 €		
TOTAL DEPENSES		1 000.00 €		
773 Mandats annulés s/exercices antérieurs				1 000.00 €
TOTAL 77 Produits exceptionnels				1 000.00 €
TOTAL RECETTES				
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 000.00 €		1 000.00 €
TOTAL GENERAL		8 850.00 €		8 850.00 €

Adopté à l'unanimité

10. Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale 2023

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale 2023 pour l'aménagement d'un terrain multisports et d'une aire de jeux.

Elle propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale.

Le montant des travaux d'aménagement est évalué à 139 785.76 € HT.

Madame le Maire précise que le montant de la subvention pouvant être accordé est de 35 968.00 €.

Les travaux seront inscrits au budget 2023.

Adopté à l'unanimité

11. Révision des tarifs du restaurant scolaire

M. RODEMET expose que compte-tenu de l'augmentation des tarifs du prestataire, de l'augmentation des coûts en énergie et en fluides, il est nécessaire de réviser les tarifs des repas de la cantine scolaire.

Il est proposé d'augmenter le prix des repas de 20 centimes d'euros.

Le prix du repas enfant passerait de 4.70 € à 4.90€, le repas majoré de 8.80 € à 9.00 €, et le repas adulte de 5.70 € à 5.90 € à compter du 1^{er} septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

12. Compte rendu des commissions communales et intercommunales

Commission des affaires scolaires

La fermeture de classe annoncée en début d'année compte-tenu de la baisse des effectifs est actée.

Mme JOUAN-POUTOU prendra la classe de M. DUROUX parti en retraite. Mme REY prendra la classe de Madame JOUAN-POUTOU.

Ainsi l'ancien réfectoire dans le bâtiment du haut sera libéré et pourra être réaffecté à la cantine. Ceci permettra de mieux répartir les services de la restauration scolaire, car si les effectifs de l'école ont diminué, les effectifs de la cantine augmentent.

Fête du 13 juillet

Il n'y aura pas de bal et une buvette avec snacking sera organisée par le Comité des fêtes.

Le feu d'artifice est offert par la Mairie, tiré par les élus récemment formés pour cette catégorie d'explosifs, MM. TEYSSIER et DELANNE.

Commission environnement

Une plainte a été déposée en gendarmerie suite à l'accident qui a conduit à la mise hors service de la borne. Le responsable a pris la fuite sans avoir pu être identifié.

Une remise en service rapide doit être envisagée. Dans l'attente et en complément de manière définitive, il a été décidé de mettre la rue de la rivière en sens interdit « sauf ayant-droit ».

En cours : déréférencer le parking du Boudre dans les sites des Camping-caristes.

Problèmes récurrents de déchets et de feux autour de l'étang des Brotteaux.

La séance est close à 22 h.

Le Maire,


Fabienne CHARMETANT



Le Secrétaire de séance,


Bérénice MACRI FALCONNET